

CABINET MARC TENNERONI
Commissaire aux comptes

EGLISES EVANGELIQUES SOURCES DE VIE
Association Loi 1905
24, rue Marius Delpech
95200 SARCELLES

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1^{er} Janvier 2008 – 31 décembre 2008

67, rue voltaire 92300 LEVALLOIS PERRET
Tél. : 01 41 27 94 14 Fax : 01 47 37 44 98
marc.tenneroni@mtaconseil.com

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

EGLISES EVANGELIQUES SOURCES DE VIE

Association Loi 1905
24, rue Marius Delpech
95200 SARCELLES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1^{er} Janvier 2008 – 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Eglises Evangéliques Source de Vie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Je précise que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Levallois-Perret, en 5 exemplaires originaux
Le 5 juin 2009



Marc Tenneroni
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Versailles.

DOCUMENT PROVISoire *** Situation au 31/12/08

ACTIF		Brut		Amt-Dépr	Exercice 2008	Exercice 2007
<u>Immobilisations incorporelles</u>						
Concessions, brevets, licences, marques...	AF	2 132,15	AG	1 453,22	678,93	1 190,26
<u>Immobilisations corporelles</u>						
Constructions	AP	299 655,53	AQ	83 348,17	216 307,36	213 880,69
Install. techniques, matériel & outillages industr	AR	19 591,85	AS	14 655,31	4 936,54	5 200,86
Autres	AT	74 592,45	AU	43 262,43	31 330,02	30 333,48
Immobilisations corporelles en cours	AV	18 030,39	AW		18 030,39	2 960,79
Avances et acomptes	AX	11 818,00	AY		11 818,00	
<u>Immobilisations financières</u>						
Prêts	BF	2 000,00	BG		2 000,00	2 000,00
Autres	BH	13 204,24	BI		13 204,24	11 467,27
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</u>		441 024,61		142 719,13	298 305,48	267 033,36
<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>		BV	BW			3 583,00
<u>Créances</u>						
Créances diverses	BZ	6 577,04	CA		6 577,04	101,96
<u>Valeurs mobilières de placement</u>		CD	248 852,15	CE	248 852,15	248 852,15
<u>Disponibilités</u>		CF	160 804,87	CG	160 804,87	128 698,71
<u>Comptes de régularisation</u>						
Charges constatées d'avance	CH	1 988,47			1 988,47	2 197,87
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF CIRCULANT</u>		418 222,53		0,00	418 222,53	383 433,69
TOTAUX GENERAUX		859 247,14		142 719,13	716 528,01	650 467,05

DOCUMENT PROVISOIRE *** Situation au 31/12/08

PASSIF		Exercice 2008	Exercice 2007
Fonds propres			
Fonds associatifs			
Fonds associatif sans droit de reprise	DA1	574 452,75	358 182,00
Réserves			
Résultat de l'exercice	DI	42 504,63	216 270,75
SOUS-TOTAUX DES FONDS PROPRES		616 957,38	574 452,75
Fonds dédiés			
Fonds dédiés sur autres ressources	FD2	66 668,00	55 861,00
Dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	0,00	174,94
Dettes fiscales et sociales	DY	14 510,64	12 415,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	0,00	910,10
Autres dettes	EA	4 040,00	6 652,41
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance	EB	14 352,00	
SOUS-TOTAUX		99 570,64	76 014,30
TOTAUX GENERAUX		716 528,02	650 467,05

DOCUMENT PROVISOIRE *** Situation au 31/12/08

COMPTES DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2008	Exercice 2007
Produits d'exploitation			
Collectes, dons manuels	XA1	425 162,70	368 875,72
Autres achats et charges externes			
Achats d'études et de prestations de services	FWA	-4 242,62	-8 442,65
Achats de matériel, équipements et travaux	FWB		-938,87
Achats non stockés			
<i>Fournitures non stockables</i>	<i>FWC</i>	<i>-22 701,27</i>	<i>-15 812,03</i>
<i>Fournitures d'entretien et de petit équipement</i>	<i>FWD</i>	<i>-29 651,50</i>	<i>-22 698,10</i>
<i>Fournitures administratives</i>	<i>FWE</i>	<i>-733,60</i>	<i>-1 050,58</i>
<i>Petits logiciels</i>	<i>FWI</i>	<i>-438,80</i>	<i>-508,00</i>
<i>Autres fournitures</i>	<i>FWF</i>	<i>-15 405,95</i>	<i>-17 175,98</i>
Locations	FWI	-67 570,70	-44 999,58
Charges locatives et de copropriété	FWJ	-622,35	-52,99
Entretien et réparations	FWK	-15 070,23	-2 509,86
Assurances	FWL	-10 968,65	-2 795,98
Divers			
<i>Documentation</i>	<i>FWN</i>	<i>-329,40</i>	<i>-395,30</i>
<i>Frais de colloques, séminaires, conférences</i>	<i>FWO</i>	<i>-1 299,00</i>	<i>-581,00</i>
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	FWR	-3 793,92	-4 225,74
Publications, relations publiques	FWS	-2 749,21	-15 981,16
Transport de biens, collectifs du personnel	FWT	-49,76	
Déplacements, missions, réceptions	FWU	-13 201,35	-14 310,14
Frais postaux et de télécommunications	FWV	-9 318,40	-7 893,92
Services bancaires et assimilés	FW W	-251,59	-172,54
Divers	FWZ	-9 220,48	-11 462,20
Impôts, taxes et versements assimilés	FX	-3 291,86	-2 032,64
Salaires et traitements	FY	-91 559,35	-71 163,83
Charges sociales	FZ	-25 856,92	-24 202,70
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	GA	-14 080,55	-11 526,17
Engagements à réaliser sur ressources affectées	GD1	-10 807,00	-16 276,00
Autres charges	GE	-34 488,50	-22 742,52
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 459,74	48 925,24
Produits financiers			
Intérêts et produits assimilés	GL	2 868,32	1 804,49
Charges financières			
Intérêts et charges assimilés	GR		-59,74
RESULTAT FINANCIER		2 868,32	1 744,75

ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES

SOURCE DE VIE
24 rue M. Delpech
95200 SARCELLES

Imprimé le : 28/05/09
Page : 2
Exercice : 3 NON CLOS

DOCUMENT PROVISOIRE *** Situation au 31/12/08

COMPTE DE RESULTAT EXCEPTIONNEL		Exercice 2008	Exercice 2007
<u>Produits exceptionnels</u>			
Sur opérations en capital	HB	2 326,67	174 054,56
<u>Charges exceptionnelles</u>			
Sur opérations en capital	HF	-150,10	-8 453,80
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 176,57	165 600,76
TOTAUX GENERAUX		42 504,63	216 270,75

DOCUMENT PROVISOIRE *** Situation au 31/12/08

PRODUITS		Exercice 2008	Exercice 2007
<u>Produits d'exploitation</u>			
Collectes, dons manuels	XA1	425 162,70	368 875,72
	SOUS-TOTAUX	425 162,70	368 875,72
Produits des autres valeurs mobilières et créances			
Intérêts et produits assimilés	GL	2 868,32	1 804,49
	SOUS-TOTAUX	2 868,32	1 804,49
<u>Produits exceptionnels</u>			
Sur opérations en capital	HB	2 326,67	174 054,56
	SOUS-TOTAUX	2 326,67	174 054,56
	TOTAUX GENERAUX	430 357,69	544 734,77

DOCUMENT PROVISOIRE *** Situation au 31/12/08

CHARGES		Exercice 2008	Exercice 2007
<u>Charges d'exploitation</u>			
Autres achats et charges externes			
Achats d'études et de prestations de services	FWA	4 242,62	8 442,65
Achats de matériel, équipements et travaux	FWB		938,87
Achats non stockés			
<i>Fournitures non stockables</i>	FWC	22 701,27	15 812,03
<i>Fournitures d'entretien et de petit équipement</i>	FWD	29 651,50	22 698,10
<i>Fournitures administratives</i>	FWE	733,60	1 050,58
<i>Petits logiciels</i>	FWI	438,80	508,00
<i>Autres fournitures</i>	FWF	15 405,95	17 175,98
Locations	FWI	67 570,70	44 999,58
Charges locatives et de copropriété	FWJ	622,35	52,99
Entretien et réparations	FWK	15 070,23	2 509,86
Assurances	FWL	10 968,65	2 795,98
Divers			
<i>Documentation</i>	FWN	329,40	395,30
<i>Frais de colloques, séminaires, conférences</i>	FWO	1 299,00	581,00
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	FWR	3 793,92	4 225,74
Publications, relations publiques	FWS	2 749,21	15 981,16
Transport de biens, collectifs du personnel	FWT	49,76	
Déplacements, missions, réceptions	FWU	13 201,35	14 310,14
Frais postaux et de télécommunications	FWV	9 318,40	7 893,92
Services bancaires et assimilés	FW W	251,59	172,54
Divers	FWZ	9 220,48	11 462,20
Impôts, taxes et versements assimilés	FX	3 291,86	2 032,64
Salaires et traitements	FY	91 559,35	71 163,83
Charges sociales	FZ	25 856,92	24 202,70
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	GA	14 080,55	11 526,17
Engagements à réaliser sur ressources affectées	GDI	10 807,00	16 276,00
Autres charges	GE	34 488,50	22 742,52
SOUS-TOTAUX DES CHARGES D'EXPLOITATION		387 702,96	319 950,48
<u>Charges financières</u>			
Intérêts et charges assimilées	GR		59,74
SOUS-TOTAUX DES CHARGES FINANCIÈRES		0,00	59,74
<u>Charges exceptionnelles</u>			
Sur opérations en capital	HF	150,10	8 453,80
SOUS-TOTAUX DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		150,10	8 453,80

ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES

SOURCE DE VIE
24 rue M. Delpech
95200 SARCELLES

Imprimé le : 28/05/09
Page : 2
Exercice : 3 NON CLOS

DOCUMENT PROVISOIRE *** Situation au 31/12/08

CHARGES	Exercice 2008	Exercice 2007
TOTAUX GENERAUX	387 853,06	328 464,02

ANNEXE

L'exercice clos le 31 décembre 2008 a une durée de 12 mois.

L'exercice clos le 31 décembre 2007 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 716 528 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 42 505 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 mai 2009.

1. Principes comptables et méthodes de base

Les comptes annuels de l'exercice 2008 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

D'une manière générale, c'est le principe des créances et dettes (et non celui des recettes / dépenses) qui a été retenu pour l'établissement des comptes. .

Les bâtiments ne font pas l'objet d'un amortissement car leur valeur ne diminue pas en fonction de l'usage ou de l'écoulement du temps.

Les charges constatées d'avance se rapportent à la partie des dépenses qui concernent l'année suivante, mais dont la facture a été reçue et comptabilisée durant l'exercice.

2. Évènements significatifs de l'exercice

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. Immobilisations et amortissements

3.1. Tableau des mouvements des immobilisations brutes

	DEBUT exercice	Acquisitions	Diminutions	FIN exercice
Immobilisations incorporelles	2 132	0	0	2 132
Immobilisations corporelles	380 073	43 615	0	423 688
Immobilisations financières	13 468	1 737		15 205
Total	395 673	45 352	0	441 025

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3.2. Tableau des mouvements des amortissements

	DEBUT exercice	Dotations	Reprises	FIN exercice
Immobilisations incorporelles	942	511	0	1 453
Immobilisations corporelles	127 696	13 569		141 265
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	128 638	14 080	0	142 718

3.3. Durée des amortissements des immobilisations

Licences, logiciels : 3 ans

Bâtiments : néant

Installations gén, agencements, aménagements : 10 à 20 ans

Matériel et outillage de sonorisation : 5 ans

Matériel de transport : 2 ans

Matériel de bureau et matériel informatique : 3 ans

Mobilier : 5 ans

Matériel de musique : 5 ans

Matériel multimédia : 5 ans

Mode : linéaire

4. Valeurs mobilières de placement

valeur d'acquisition :	248 852
cumul des plus-values latentes :	<u>27 355</u>
valeur globale du portefeuille :	276 207

Elles sont sans risque,

elles sont sans risque de perte de capital (capital garanti),

elles sont exonérées d'impôts.

5. Fonds associatifs

La rubrique "Fonds associatifs" correspond au cumul des résultats comptables constatés depuis l'origine de l'association et acquis définitivement à celle-ci.

Il s'agit de l'excédent de dons reçus sans affectation à un projet autre que le projet associatif, qui sera utilisé au cours des exercices à venir et qui, d'un point de vue financier, contribue au fonds de roulement.

6. Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs à des projets nommément désignés, dont la réalisation dépasse le cadre de l'exercice.

La note 8, ci-dessous, donne le détail des variations constatées sur la période.

7. Contributions volontaires

Elles n'ont pas donné lieu à valorisation.

8. Tableaux sur le passif du bilan

<i>Fonds associatifs</i>	Solde au début de l'exercice	Affectation	Reprise	Solde à la fin de l'exercice
Fonds sans droit de reprise	358 182	216 271	0	574 453
Résultat 2007	216 271	-216 271		0
Résultat 2008		42 505		42 505
Total	574 453	42 505	0	616 958

Fonds dédiés sur dons manuels affectés

Désignation	Sommes inscrites à l'ouverture	Dotations aux fonds dédiés au cours de l'exercice	Fonds dédiés utilisés au cours de l'exercice	Sommes inscrites à la clôture
Projet immobilier Sarcelles	55 861	10807	0	66 668

Provisions pour risques et charges

Litige en cours : il n'a pas été jugé utile de constater une provision.

Crédit-bail

Engagements de crédit-bail : néant

Engagements reçus et donnés : néant

9. Échéances des créances et dettes

Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	0		
Prêts	2 000	2 000	
Autres créances	13 204	6 604	6 600
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers	0		
Autres créances	6 577	6 577	
Total	21 781	15 181	6 600
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0		
Emprunts et dettes financières divers	0		
Autres dettes			
Dettes fournisseurs	0		
Dettes fiscales et sociales	14 511	14 511	
Autres dettes	4 040	4 040	
Total	18 551	18 551	

10. Renseignements concernant le personnel

Dettes provisionnées pour congés payés : 4 000

Charges sociales sur congés payés : 2 500

Indemnité de fin de carrière à l'occasion du départ à la retraite :

il n'y a pas de provision en raison du jeune âge relatif des salariés qui induirait un faible montant.

Total global des 3 rémunérations brutes annuelles les plus élevées du Conseil : 66 319

Il s'agit de la rémunération de fonctions distinctes de celle de membre du Conseil.

Effectif à fin 2007 : 5

Effectif à fin 2008 : 5

Droit individuel à la formation : il ne représente pas des montants significatifs.

EGLISES EVANGELIQUES SOURCES DE VIE
Association Loi 1905
24, rue Marius Delpech
95200 SARCELLES

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1^{er} Janvier 2008 – 31 décembre 2008

EGLISES EVANGELIQUES SOURCES DE VIE
Association Loi 1905
24, rue Marius Delpech
95200 SARCELLES

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 Décembre 2008

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article L612-5 (1) du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice.

Fait à Levallois-Perret, en 3 exemplaires originaux
Le 8 avril 2009



Marc Tenneroni
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Versailles.

(1) Pour votre information

CODE DE COMMERCE
Article L612-5

Le représentant légal ou, s'il en existe un, le commissaire aux comptes d'une personne morale de droit privé non commerçante ayant une activité économique ou d'une association visée à l'article L. 612-4 présente à l'organe délibérant ou, en l'absence d'organe délibérant, joint aux documents communiqués aux adhérents un rapport sur les conventions passées directement ou par personne interposée entre la personne morale et l'un de ses administrateurs ou l'une des personnes assurant un rôle de mandataire social.

Il est de même des conventions passées entre cette personne morale et une société dont un associé indéfiniment responsable, un gérant, un administrateur, le directeur général, un directeur général délégué, un membre du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % est simultanément administrateur ou assure un rôle de mandataire social de ladite personne morale.

L'organe délibérant statue sur ce rapport.

Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions dans lesquelles le rapport est établi.

Une convention non approuvée produit néanmoins ses effets. Les conséquences préjudiciables à la personne morale résultant d'une telle convention peuvent être mises à la charge, individuellement ou solidairement selon le cas, de l'administrateur ou de la personne assurant le rôle de mandataire social.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties.